

AGT



www.agt-amenagement.fr

LES ANGLÉS

Pièce n°5-1-1

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Ref :15-512

PLAN LOCAL D'URBANISME



DOSSIER APPROUVE

DCM du 19/12/2018



66 - PRADES // ARGELÈS SUR MER // RIVESALTES // FONT ROMEU // SAILLAGOUSE

83 - HYERES

74 avenue du Général de Gaulle – 66500 PRADES – prades@agt-amenagement.fr Tel : 04 68 05 20 10

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DU TEXTE QUI PERMET D'INSTITUER LA SERVITUDE	DETAIL DE LA SERVITUDE	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC4 Servitude relative à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager	Article 70 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 Loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine	ZPPAUP transformée en Site Patrimonial Remarquable	Arrêté du préfet de région du 21/02/1994	DRAC Occitanie UDAP des P.O. 7 rue Georges Bizet BP20048 66050 Perpignan Cedex
AC2 Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits	Loi du 02/05/1930	Lac des Bouillouses et ses abords	Site classé par décret du 24/06/1976	DRAC Occitanie UDAP des P.O. 7 rue Georges Bizet BP20048 66050 Perpignan Cedex
		Porte et vestiges du Vieux Château et rochers	Site inscrit par décret du 12/09/1945	
AR6 Servitudes relatives aux abords des champs de tir	Application de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1927	Champs de tir du Pla de Barrès	Loi du 17 avril 1901 Régime approuvé le 07/12/1965	Monsieur le Général de Corps d'armée, Gouverneur militaire de Lyon, Commandant la région de défense méditerranée et la circonscription militaire de Lyon Etat Major – Bureau stationnement infrastructure Section Urbanisme Quartier général Frère – BP 41 69998 Lyon Armées

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DU TEXTE QUI PERMET D'INSTITUER LA SERVITUDE	DETAIL DE LA SERVITUDE	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
<p>AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales</p>	<p>Article L1321-2 du Code de la Santé Publique (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 164)</p>	<p>Source Font Bigorra : abandonnée</p>	<p>Arrêté préfectoral portant DUP n°3331/00 du 27/09/2000 – Arrêté préfectoral modificatif n°2013241-0008 du 23/08/2013 portant abrogation</p>	<p>Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de la santé 12, boulevard Mercader Boîte postale 928 66020 Perpignan</p>
		<p>Source du ravin Pla del Mir : abandonnée</p>	<p>Arrêté préfectoral portant DUP n°3331/00 du 27/09/2000 – Arrêté préfectoral modificatif n°2013241-0008 du 23/08/2013 portant abrogation</p>	
		<p>Source Les Orties supérieure</p>	<p>Arrêté préfectoral portant DUP n°3331/00 du 27/09/2000</p>	
		<p>Source Les Orties inférieure</p>	<p>Arrêté préfectoral portant DUP n°3331/00 du 27/09/2000</p>	
		<p>Prise d'eau sur la Balmette</p>	<p>Arrêté préfectoral portant DUP n°3332/00 du 27/09/2000</p>	
		<p>Source Font Grossa inférieure</p>	<p>Arrêtés préfectoraux portant DUP n°3333/00 du 27/09/2000 et n°2013241-0007 du 29/08/2013</p>	
		<p>Source Font Grossa supérieure</p>	<p>Arrêtés préfectoraux portant DUP n°3333/00 du 27/09/2000 et n°2013241-0007 du 29/08/2013</p>	
		<p>Source Péborni supérieure</p>	<p>Arrêtés préfectoraux portant DUP n°3333/00 du 27/09/2000 et n°2013241-0007 du 29/08/2013</p>	
		<p>Source Péborni inférieure</p>	<p>Arrêtés préfectoraux portant DUP n°3333/00 du 27/09/2000 et n°2013241-0007 du 29/08/2013</p>	
		<p>Source des Jassettes</p>	<p>Arrêtés préfectoraux portant DUP n°3333/00 du 27/09/2000 et n°2013241-0007 du 29/08/2013</p>	
		<p>Captage retenue artificielle des Bouillouses</p>	<p>Arrêté préfectoral portant DUP n°2010210-005 du 29/07/2010</p>	
		<p>Forage F1 Camp del Micalet</p>	<p>Arrêté préfectoral n°2011032-0002 du 01/02/2011</p>	
<p>Prise d'eau sur la Lladure (Prats Cazeilles)</p>	<p>DUP du 21/01/2000</p>			

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCE DU TEXTE QUI PERMET D'INSTITUER LA SERVITUDE	DETAIL DE LA SERVITUDE	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
<p>T7 Servitude de circulation aérienne</p>	<p>Articles R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 du code de l'aviation civile Arrêté ministériel et circulaire du 25 juillet 1990</p>	<p><i>Servitude établie à l'extérieur des zones grevées par la servitude aéronautique de dégagement T5</i> <i>En application des dispositions de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1990, est soumis à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées, l'établissement des installations dont la hauteur en un point quelconque au dessus du niveau du sol ou de l'eau est supérieure à 50m en dehors des agglomérations et à 100m dans les agglomérations. Sont considérées comme installations, toutes constructions fixes ou mobiles.</i></p>	<p>Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990</p>	<p>Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc technique BP60284 33697 Mérignac Cedex DGAC / Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA)-SO Aéroport Bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cedex</p>